

## Protégé B une fois rempli

## Formulaire de demande d'autorisation – Modification visant à réduire les prestations

Une modification qui réduit les prestations de pension ou les droits à pension accumulés avant la date de la modification (une « modification de réduction ») est nulle à moins d'avoir été autorisée par le surintendant. Consulter le guide d'instructions intitulé <u>Modifications visant à réduire les</u> prestations versées par les régimes de retraite à prestations déterminées.

Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre à une question, veuillez joindre des pages supplémentaires.

Numeros	d'agrément : BSIF Agence du revenu du Canada
Date à la	quelle la modification de réduction a été apportée <sup>1</sup> :
Année	Mois Jour
Date d'er	trée en vigueur de la modification de réduction :
Année	Mois Jour
	du régime et les documents complémentaires prévoient-ils la possibilité dification de réduction? Consulter la section 3.2 du Guide d'instructions
☐ Oui	Non
Si oui, ve	uillez indiquer les sections pertinentes du libellé du régime :
Comment	aire :
	e est-il un régime à cotisations négociées au sens de l'article 2 de la <i>Loi de les normes de prestation de pension</i> ? Consulter la section 3.1 du Guide tions.
u mstruc	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit de la date à laquelle la modification a été adoptée conformément aux procédures de modification établies pour le régime.



Page 1 de 4

Participants <sup>2</sup> :				
Anciens partic	cipants qui ont	droit à une prest	ation de retraite	lifférée :
Retraités et to	ute autre person	nne qui ont droit	à des prestations	s (p. ex. survivants)
Nombre total	l de personnes	touchées :		
d'autres pers	sonnes touchée	s par la modific	ation de réduct	ciens participants o ion sont-elles assu le d'instructions.
☐ Oui	Non			
_		_	estations sont as on la catégorie e	ssujetties à la légis t la province :
Participants				
СВ	_ Alb	Sask	Man	Ont
Québec :	NB	NÉ	TNL.	ÎPÉ
Anciens partic	cipants ayant di	roit à des prestat	ons de pension d	lifférées
СВ	_ Alb	Sask	Man	Ont
Québec :	NB	NÉ	TNL.	ÎPÉ
Retraités et to	ute autre person	nne admissible à	des prestations (	(p. ex., survivants)
СВ	_ Alb	Sask	Man	Ont
Québec :	NB	NÉ	TNL.	ÎPÉ
				la législation prov ulée ont été respec
☐ Oui	Non	☐ S.O.		
réduction des	s prestations a	-t-elle aussi été		or, une demande o anisme de régleme ns.
☐ Oui	Non	☐ S.O.		
Commentaire	:			
Veuillez décr	ire le but et le	bien-fondé de l	a modification d	le réduction.

 $<sup>^{2}</sup>$  Quelle que soit la définition provinciale applicable, veuillez indiquer le nombre de participants selon la définition figurant dans la LNPP. Cette dernière définit un participant, à l'égard d'un régime de retraite, comme étant « une personne qui participe à celui-ci, qui n'a pas pris sa retraite et dont la participation n'a pas pris fin ». Cette définition exclut notamment les retraités qui reçoivent une pension et les personnes ayant droit à une prestation de pension différée en vertu du régime.



Page 2 de 4

modificatio	urnir le détail des autres solutions envisagées avant d'apporter la on de réduction, y compris l'incidence probable de chacune des solution tion financière et les exigences de capitalisation du régime.				
Veuillez fournir une analyse de la viabilité à long terme du régime à la suite de la modification de réduction en tenant compte des projections contenues dans le rapport actuariel.					
	u régime prévoit-il des dispositions prioritaires? Consulter la section 3 l'instructions.				
☐ Oui	Non				
Si oui, veui	llez préciser les priorités et les sections pertinentes du libellé du régime :				
	s et participants anciens, à leur époux ou conjoint de fait et à toute au ouchée ayant droit à des prestations de retraite en vertu du régime?				
☐ Oui	Non				
Si oui, veui	llez indiquer la date d'envoi de l'avis :				
	nferme-t-il les renseignements requis au sujet de ce qui suit (consulter du Guide d'instructions) :				
L'assuje	ettissement de la modification de réduction à l'approbation du surintendan				
Le fond	lement de la modification de réduction et la façon dont cette dernière sera				
Les auti	vie.				
Le pour	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction.				
Les pre	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction.				
_ ^	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction. voir d'apporter la modification de réduction.				
☐ La situa☐ Si le rég	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction. voir d'apporter la modification de réduction. stations offertes par le régime avant et après la modification. ation financière du régime avant et après la modification.				
La situa Si le rég de rédu	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction. voir d'apporter la modification de réduction. stations offertes par le régime avant et après la modification. ution financière du régime avant et après la modification. gime est un régime à cotisations négociées, la possibilité qu'une modificat				
La situa Si le rég de rédu Les disp	res solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction. voir d'apporter la modification de réduction. stations offertes par le régime avant et après la modification. ation financière du régime avant et après la modification. gime est un régime à cotisations négociées, la possibilité qu'une modification soit adoptée à l'avenir.				

Le droit de faire des observations par écrit auprès du BSIF.

Oui Non  Veuillez préciser qui y a été invit touchés y ont participé :	é et combien de personnes de chacun des groupes
	é et combien de personnes de chacun des groupes
Veuillez fournir un sommaire des	résultats de la séance :
Autres documents requis annex	rés (consulter la section 3.6 du Guide d'instructions) :
	, le formulaire de renseignements connexe (OSFI-594) d'administration et/ou tout autre document autorisant la
Des documents montrant que échéant.	le régime est un régime à cotisations négociées, le cas
Des documents étayant le po	uvoir d'apporter la modification.
L'avis donné aux participants touchées.	s, aux anciens participants et à d'autres personnes
Les documents de présentation	on fournis lors de la séance d'information, le cas échéant
Le rapport actuariel.	
Autres commentaires	
sent formulaire d'autorisation a été	préparé par :
tres moulées	Signature
t	Autres documents requis annex  La modification de réduction et toute résolution du conseil modification.  Des documents montrant que échéant.  Des documents étayant le pour L'avis donné aux participants touchées.  Les documents de présentation Le rapport actuariel.  Autres commentaires  sent formulaire d'autorisation a été

Date

Téléphone \_\_\_\_\_

BSIF OSFI Décembre 2022
Page 4 de 4

Courriel :